DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Commune de Sigoyer

Procès-verbal de séance du conseil municipal / 2 février 1998 à 20 h 30

Convocation du 26 janvier 1998

Sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire
En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie et de tous les conseillers municipaux, sauf MM.. Garcin André, Sabatier Stéphane, Favier René , excusés et M. Cornil Jean-Marc, absent.
(M. Garcin donne procuration de vote à M. Borel Auguste dont pièce jointe)

Ordre du jour

- Gestion du cimetière
- Foyer midi Soleil (projets d'aménagement)
- Convention AEP commune de Fouillouse
- Natura 2000 consultations locales
- Convention Commune/Région (parcelle Baille)
- Mise en souterrain ligne basse tension (parcelle Baille)
- Association Planète Mômes (gestion de la cantine)
- Résultats d'appel d'offres bâtiment Mairie Poste
- Questions diverses

Le maire aborde l'ordre du jour :

Gestion du cimetière :

Après l'évocation des travaux de réhabilitation du cimetière, il propose qu'une délibération soit prise afin que la remise en état des allées soit effectuée par une entreprise aux frais des familles.
Accepté à l'unanimité des membres présents.
Le maire rappelle que le monopole des pompes funèbres est aboli depuis le début de l'année et que M. Tourrés n'est plus habilité pour effectuer les inhumations.

Plusieurs solutions existent:
1- Après participation à un stage, l'employé communal continue sa tâche à titre gratuit pour les familles.
2- L'employé communal intervient à la charge des familles
3- les familles font appel à l' entreprise habilitée de leur choix.

Renseignements pris auprès de M. Aubin, ces travaux reviendraient à :

- creusement et comblement de fosse : 1350. fr. + frais de déplacement (130 x 2)
- ouverture et fermeture caveau : 900 fr. + frais de déplacement (130 x 2)

L'employé communal n'étant plus habilité pour faire ce travail , quelle solution choisir ?
J. Michalinoff pense que le plus simple serait de demander aux familles de prendre en charge ces travaux ce qui déchargerait l'emploi du temps de l'employé communal de plus en plus sollicité. (pour un horaire hebdomadaire toujours identique depuis sa nomination.!!).
J. Ligozat et A. Bonnardel indiquent que ce serait la solution la plus simple.
C Paul pense qu'il faut garder la tradition intacte et continuer avec M. Tourrès, F. Galmiche se rallie à son idée et pense qu'il s'agit d'un service rendu aux familles, mais qu'il faudrait avoir l'avis de l'employé directement concerné.
Le maire rappelle cependant que l'intervention d'une entreprise sera obligatoire pour l'ouverture des concessions qui ne comportent pas d'entrée réglementaire sur l'allée dallée (pourtant demandée aux familles avant les travaux) ou encore par exemple pour le déplacement d'une dalle de caveau trop lourde... , la commune devra t- elle alors supporter ces frais supplémentaires ? il paraît difficile de faire intervenir gratuitement M. Tourrés pour une partie de la prestation et de demander aux familles de prendre en charge les travaux de l'entreprise .
S. Duc indique qu'humainement, la prestation de M. Tourrés est plus sympathique, mais qu'il serait plus simple pour tous de faire intervenir une entreprise.
Le nombre de conseillers absents étant trop important, il est décidé de le renvoyer à la prochaine séance.

Foyer Midi Soleil :

Le jugement du Tribunal a confié le foyer à L'association SOS Alliance subdivisée en SOS sida, SOS drogue et SOS logement, c'est cette dernière qui a repris le foyer.
Cette association a pris l'engagement de reprendre tous les salariés et de maintenir l'activité avec une capacité d'accueil identique, soit 42 résidents..
Un projet d'investissement de 9MF est à l'étude (dont rachat du bâtiment à 2.5 M.F.)
J. Michalinoff indique que la destination du bâtiment pourra être changée, S. Duc pense que l'on ne peut empêcher ce fait.
Les éducateurs souhaitent conduire un projet éducatif, accompagnés par des architectes pour réfléchir à la restructuration du bâtiment ; il en ressort l'idée de construire 3 pavillons reliés par une galerie, lieux de nuit des résidents, le bâtiment existant regrouperait l'administration, la restauration et les ateliers d'activité.
Les terrains environnants appartiennent à la C.C.I. et sont classés en IINAH sur une Z.A.D. caduque.

Il faudrait alors reclasser cette partie pour autoriser des constructions nouvelles, S. Duc craint le développement de cette structure, s'interroge à savoir s'il est une bonne chose d'accroître les surfaces construites ce qui aura vraisemblablement une influence sur la capacité d'accueil...
Il reste réservé car on peut rien maîtriser avec les associations, que la destination du bâtiment peut être changée à tout moment et qu'il n'y a pas de garantie pour qu'ils gardent les résidents. Il pense que cette question est importante à trancher et demande réflexion.
C.Paul pense que l'on ne peut aller à l'encontre du confort et du bien être des résidents.
Sommes-nous prêts à modifier le POS pour cette nouvelle association ?
J.Michalinoff indique que l'on risque de créer un précédent : Autoriser une nouvelle zone constructible nous mettra alors face à de nouvelles demandes licites et la maîtrise du POS nous échappera, il rappelle enfin qu'il s'agit d'une zone à risques, qu'on ne pourra pas autoriser les constructions sans en assumer la responsabilité.
J. Ligozat demande qu'une enquête soit réalisée par les RTM.
S. Duc ne semble pas favorable à l'idée d'étendre le développement de cette unité, il reste réservé à faciliter son extension, cela ne lui semble pas une opportunité pour la commune, notamment pour le site du col des Guérins, choix qui semble contradictoire pour le tourisme. Il pense que l'on doit solliciter l'avis des RTM avant toute chose.
Pour A. Borel, le seul aspect positif de cette structure telle qu'elle existe, est l'emploi, elle n'a que très peu de retombées économiques directes pour la commune (eau et assainissement).
Les conseillers municipaux semblent très partagés, aucune décision n'est prise.

Convention AEP Fouillouse :

Pour l'alimentation du quartier de Foreyssasse.
Le maire fait part à l'assemblée de l'avant projet qui s'élève à 1.1MF subventionné à 70 %.
L'ingénieur DDA souhaite qu'une réflexion soit engagée pour qu'une convention signée entre les deux communes, préserve les intérêts de la commune de Sigoyer.
F. Galmiche rappelle que le CM a donné son accord de principe pour la mise en route d'une étude seulement, et s'étonne de voir le projet aussi avancé. J. Michalinoff indique que les demandes d'aides financières lui semblent un peu précipitées...
Le maire présente rapidement le projet qui n'utilise pas le trop-plein mais se branche en fin de canalisation, un certain % d'eau sera pompé pour desservir les habitations.
Le maire rappelle le courrier d'un conseil municipal précédent qui a refusé de céder de l'eau faisant état du débit des sources concernées à 34 l/mn et 36 l/mn.
A.Borel pense en effet que c'est trop peu de débit pour s'engager et que la meilleure solution serait d'utiliser le trop-plein, afin de ne pas grever la desserte des usagers de la commune ; il demande au maire d'en faire part à l'ingénieur afin d'explorer cette possibilité.
J. Michalinoff s'interroge sur le risque d'hypothéquer l'urbanisme du quartier au delà du pont alors que le développement du quartier de Foreyssasse situé sur la commune de Fouillouse nous échappera complètement, devra t-on aussi alimenter de futures constructions ?
F. Galmiche défend cette position. C.Paul pense que l'on ne doit fournir que l'eau superflue, dont on n'a pas besoin.
J. Michalinoff indique que l'on devra fournir de l'eau coûte que coûte aux abonnés quelle que soit la convention, que les besoins les plus élevés se situent lorsque les débits sont les plus faibles et qu'il faudra alors faire face peut être au détriment des abonnés de Sigoyer...
S. Duc pense qu'il faut pouvoir juger d'après tous les éléments .

Aucune décision n'est prise.

Natura 2000 :

Le maire donne lecture d'un courrier de la préfecture qui demande au CM de se prononcer pour

- poursuivre les démarches Natura 2000
- zone à délimiter
- proposer les axes et règles de gestion du site

La délibération est adoptée par 4 oui et 4 abstentions.

Convention Cne / Région pour l'acquisition de la parcelle Baille :

il s'agit de prendre une délibération pour obtenir la subvention, c'est une démarche administrative obligatoire. Le maire en donne lecture et propose le vote . 8 voix pour /accepté.

Mise en souterrain ligne EDF / parcelle Baille :

Le maire rappelle le montant du devis EDF : 130 000 fr.
EDF prend 50 % à sa charge, restent 65 000 fr. dont 2/3 seront pris en charge par le SIE et 1/3 par la commune ; les tranchées seront effectuées dans le cadre des travaux réseaux (tranche conditionnelle) pris en charge par Provence Logis.
La proposition est mise au vote : 8 voix pour.

Association planète mômes :

Le nouveau local (salle à manger + cuisine du presbytère) a été mis à disposition de l'association planète Mômes, après une remise en état par les employés communaux.
A compter de septembre 98, l'association ne gérera plus la cantine ; une commission de réflexion est constituée afin de prévoir l'organisation matérielle de cette cantine : S. Duc, J. Michalinoff, F. Galmiche, C.Paul.

Résultats d'appel d'offres travaux de réhabilitation Mairie Poste :

Etat récapitulatif joint

Questions diverses :

Régularisation des chemins :

- les courtès avec G. Garnier
- les graviers avec A. Jean
- Les bonnets avec J. Ligozat

M. le maire annonce qu'un détachement est prévu sur la parcelle Robert, en cours de vente aux époux Miconnet, afin de libérer la partie où se trouve l'escalier communal en pierre qui relie la route principale à la route de l'église ; le détachement sera effectué par M. Géranton , géomètre. Une proposition de détachement sera également étudiée sur la parcelle Gillibert pour la création d' un parking, d'une fontaine et le déplacement de l'oratoire.

Curé :
l'abbé Combal s'est vu attribué les paroisses de Sigoyer et Neffes, il reste domicilié au Laus, mais viendra en résidence dans notre commune 2 jours/semaine ; 2 pièces à l'étage du presbytère seront mises à sa disposition où il ne sera fait aucun travaux de structure, mais uniquement des travaux de peinture, un logement neuf pourrait lui être proposé dans un an et une participation de la commune de Neffes serait alors demandée sur la valeur locative.

Cloche :
Une participation de la Paroisse est prévue à hauteur de 50 000 fr.

4 taxes :
Réfléchir sur la possibilité de les réviser (prochain CM)

Candidats au conseil Général / réunions publiques :

- samedi 7 février 20h30 M.Traisnel
- jeudi 5 mars 20 h 30 M. Arnaud
- mer. 11 mars 20h30 Dr Favre
- vend 13 mars M. Villars

Déménagement Amaridon :
Mise à leur disposition du T2 de l'école loyer conventionné 1300 fr. / mois ; un dossier de demande d'APL est à l'instruction des services CAF.
Le déménagement est prévu samedi 7 février à 9 heures, les conseillers sont conviés à y participer.

Réunion des différentes commissions :

- chemins : lundi 16 /02 à 14 heures
- bâtiments communaux : vend 20/02 à 14 heures
- é• cole /cantine : mer. 11/03 à 14 heures
- adjudication des pâturages communaux : dimanche 22 /02.à 10 heures.

Le maire lève la séance à une heure.

✍✍ ***délibérations de séance :***

- fontaines
- Natura 2000
- convention Région (parcelle Baille)
- location Amaridon
- convention jeunes/école
- pâturages communaux
- mise en souterrain ligne électrique
- cimetière

Lu et approuvé, les conseillers municipaux